

Agent d'entretien des espaces verts (h/f)

Offre n° O001260428001273

Publiée le 28/04/2026



Synthèse de l'offre

Employeur : COLLONGES
Lieu de travail : Mairie - Grand'Rue, Collonges (Ain (01))
Poste à pourvoir le : 01/07/2026
Date limite de candidature : 27/06/2026
Type d'emploi : Emploi temporaire
Durée de la mission : 2 mois

Détails de l'offre

Famille de métiers : Ingénierie écologique > Espaces verts
Grade(s) recherché(s) : Emploi contractuel de cat. C
Métier(s) : [Chargé ou chargée de travaux espaces verts](#)
Ouvert aux contractuels : Oui ([Art. L332-23 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))
Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un besoin saisonnier. Le contrat proposé ne peut excéder 6 mois, pendant une même période de 12 mois consécutifs.
Temps de travail : Temps complet
Télétravail : Non

Management : Non

Descriptif de l'emploi :

Vous cherchez un emploi saisonnier utile, concret, en plein air au sein d'une équipe motivée et à taille humaine ? La commune de Collonges recrute 1 agent saisonnier polyvalent pour renforcer son service technique pendant la période estivale.

Missions / conditions d'exercice :

Entretien des espaces publics, petits travaux
Un job de terrain, formateur avec de vraies responsabilités dans une ambiance de travail agréable et conviviale !
Contrat saisonnier de deux mois sur la période : du 01/07/2026 au 31/08/2026
Temps de travail : 35 heures hebdomadaires

Profils recherchés :

Ce poste est fait pour vous si :

- Vous êtes motivé-e, ponctuel-le, soigneux-se, et appréciez le travail manuel,
- Vous aimez le travail en extérieur,
- Vous savez respecter les consignes de sécurité

Contact et modalités de candidature

Contact : 0450596125

Informations complémentaires :

candidature par mail à compta@collonges.fr

Adresse de l'employeur : COLLONGES

>Mairie - Grand'Rue
01550 COLLONGES

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie

contractuelle.